

# Séance du Conseil Municipal

en date du

## 16 janvier 2024

*L'an deux mil vingt-quatre et le seize du mois de janvier, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur René VALORGE, Maire.*

*Présents : M. VALORGE René, Mme DECHAVANNE Céline, M. DEMURGER Jean-François, Mme FARABET Béatrice M. BAIZET Patrick, Mme CARRENO Mercedes, Mme BAJARD Brigitte, Mme MATHOU Bénédicte, M. BALTHAZARD David, M. SIMON Pascal, M. SECCO Nicolas, Mme THEVENET Aurélie, Mme DUCROT Alexandra*

*Secrétaire de séance : M. SECCO Nicolas*

*Absente excusée : Mme PEGUET Jennifer,*

*Le compte-rendu de la dernière réunion du Conseil Municipal est approuvé à l'unanimité des présents.*

## I. COMPTE-RENDU DES DELEGATIONS EXTERIEURES ET DELEGATIONS DU MAIRE

### ➤ *Association « Antre 2 Mondes »*

Béatrice FARABET précise qu'elle a assisté à l'Assemblée Générale de l'association « Antre 2 Mondes » dont le siège est situé sur la commune et qui utilise la salle du Clos pour ses activités.

Elle indique que cette association souhaite se faire connaître davantage et pour cela met en place des activités en partenariat avec la MJC et la bibliothèque, et va organiser une porte ouverte le 20 avril prochain.

Les membres de l'association souhaitent également participer au forum des associations prévu en juillet 2024 en proposant un jeu de piste sur Saint Denis.

### ➤ *Collectif Handicap*

Béatrice FARABET fait le compte-rendu de l'association du Collectif Handicap qui s'est tenue à Roanne le 15 janvier. Ce collectif regroupe différentes associations qui œuvrent dans le domaine du handicap afin de leur permettre de travailler ensemble.

## II. REAMENAGEMENT DES COURS DE L'ECOLE PUBLIQUE

Céline DECHAVANNE rappelle le projet de réaménagement des cours d'école qui a pour objectif d'adapter l'école au changement climatique en favorisant l'infiltration des eaux pluviales dans le sol, en créant un îlot de fraîcheur autour de l'école, en préservant la biodiversité, et d'améliorer le climat scolaire et les conditions d'apprentissages des élèves. Par ailleurs, ce projet permettrait également de renforcer l'attractivité de l'école publique auprès des familles et de pérenniser les effectifs.

Elle détaille le programme de travaux mis à jour avec les derniers ajustements apportés suite à la concertation avec les enseignants et les agents des services périscolaires et techniques et présente l'estimatif de l'opération.

La réalisation de ce projet ambitieux et novateur pourrait être éligible à des aides financières de la part de plusieurs financeurs, notamment l'Etat et l'Education Nationale.

Afin de permettre la réalisation des travaux pendant les vacances d'été, il convient de lancer la consultation des entreprises rapidement.

Après avoir pris connaissance du programme détaillé et de l'estimatif des travaux, le Conseil Municipal approuve le projet de réaménagement des cours de l'école publique tel que présenté, autorise le lancement de la consultation des entreprises et sollicite une subvention auprès des potentiels financeurs notamment l'Etat au titre de la DETR et du Fonds Vert.

## III. CONCESSION D'AMENAGEMENT FRICHE CENTRE BOURG :

### ➤ *Avancée de la consultation*

René VALORGE rappelle au Conseil Municipal qu'une consultation pour la conclusion d'une concession d'aménagement de la friche du centre-bourg a été réalisée et que l'analyse des offres est toujours en cours.

Il présente les conditions financières proposées par les aménageurs et fait part des négociations engagées.

L'obtention d'une aide financière de l'Etat au titre du Fonds Friche, et voire d'autres financeurs comme la Région sera indispensable pour permettre la signature de la concession d'aménagement.

## IV. OUVERTURE DE CREDITS EN INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BP

René VALORGE rappelle au Conseil Municipal que la date limite du vote du budget est fixée au 15 avril.

Aussi afin de faire face à des dépenses nécessaires sur le 1er trimestre 2024, il propose au Conseil Municipal de procéder à une ouverture anticipée de crédits en section d'investissement, comme le permet le Code Général des Collectivités Territoriales dans la limite de 25 % des crédits ouverts l'année précédente.

Le Conseil Municipal approuve cette ouverture anticipée de crédits en investissement avant le vote du BP 2024 à hauteur de 59 000 € pour le budget communal et de 10 000 € pour le budget assainissement.

## V. ZONES D'ACCELERATION DES ENERGIES RENOUVELABLES (ZACC)

Jean-François DEMURGER explique au Conseil Municipal que la loi n°2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables impose aux communes de définir des zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables (ZACC).

Il s'agit de tracer le contour des zones les plus adaptées à telle ou telle source d'énergies renouvelables, sur du foncier déjà artificialisé ou ne présentant pas d'enjeux environnementaux majeurs en mobilisant les terrains sans usage et les abords des infrastructures.

Il précise qu'il sera toujours possible d'implanter des installations terrestres de production d'énergies renouvelables en tout point de la commune mais que les projets situés en dehors des ZACC auront un délai d'instruction plus long et nécessiteront la mise en place d'un comité de projet.

Il précise qu'une carte doit être établie pour chaque type d'énergie renouvelable et présente les propositions de la commission qui s'appuient sur le zonage du PLU et peuvent être résumées comme suit :

- Solaire Photovoltaïque → Toutes les zones U et 1AU
- Solaire thermique → Toutes les zones U et 1AU
- Bois-énergie/Biomasse (réseaux de chaleur) → Toutes les zones U et 1AU
- Géothermie → Toutes sauf N
- Biogaz/Biométhane (Méthaniseur) → Aucune zone
- Eolien → Aucune zone
- Hydroélectricité → Aucune zone

Après en avoir pris connaissance, le Conseil Municipal approuve les délimitations des ZACC telles que présentées.

## VI. VIE SCOLAIRE ET PERISCOLAIRE

### ➤ *Organisation du rythme scolaire à la rentrée 2024*

Alexandra DUCROT rappelle que le temps scolaire est réparti sur 4 jours depuis la rentrée 2017 à l'école publique, et que cette organisation donne satisfaction à l'ensemble des acteurs de l'école. Elle indique que l'organisation du temps scolaire sur 4 jours fait l'objet d'une demande de dérogation auprès de l'Inspection Académique qui doit être renouvelée tous les 3 ans et arrive donc à échéance à la rentrée de septembre 2024.

Elle propose au Conseil Municipal de reconduire l'organisation du temps scolaire sur 4 jours avec les mêmes horaires qu'actuellement, à savoir les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30.

Le Conseil Municipal approuve cette proposition et sollicite une dérogation afin de reconduire l'organisation du temps scolaire sur 4 jours avec les mêmes horaires qu'actuellement à compter de septembre 2024.

➤ *Organisation du service périscolaire à compter du 1<sup>er</sup> février 2024*

Alexandra DUCROT informe le Conseil Municipal du départ en retraite au 1<sup>er</sup> février 2024 de Mme DELOMIER qui fait fonction d'ATSEM à l'école publique. Elle rappelle qu'un autre agent est actuellement en congé maternité jusqu'à la mi-avril et présente l'organisation du service entre le 1<sup>er</sup> février et le retour de cet agent après les vacances d'avril, puis la nouvelle organisation à compter des vacances d'avril jusqu'à la fin de l'année scolaire.

VII. VIE ASSOCIATIVE

➤ *Organisation d'un forum des associations en juillet 2024*

Béatrice FARABET indique qu'un forum des associations sera organisé le 7 juillet 2024. Cette manifestation sera l'occasion pour toutes les associations de mieux faire connaître leurs activités, avec différents stands. Le Conseil Municipal des Enfants a également prévu d'y participer.

Cette journée conviviale permettra à chacun de se rassembler autour d'un pique-nique géant tiré du sac avec un apéritif offert par la municipalité.

Une réunion de la commission Vie Associative est prévue prochainement afin de préparer cette manifestation.

VIII. CESSION DE LA PARCELLE A 748 A CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE POUR LA CREATION D'UNE VOIE VERTE

➤ *Désignation du représentant de la commune signataire de l'acte administratif*

René VALORGE rappelle au Conseil Municipal que par délibération du 7 novembre 2023, il a approuvé la cession de la parcelle A 748 à Charlieu-Belmont Communauté en vue de la création d'une voie verte.

Il rappelle que cette cession sera régularisée par acte administratif et indique qu'il convient de désigner le représentant de la commune pour la signature de l'acte administratif.

Le Conseil Municipal désigne M. Jean-François DEMURGER en tant que représentant de la commune pour la signature de cet acte administratif.

## IX. QUESTIONS DIVERSES

### ➤ *Mutuelle de Village*

Béatrice FARABET explique que la commune a été sollicitée par la mutuelle Santé Mut pour souscrire un contrat collectif permettant aux nouveaux adhérents habitant la commune de bénéficier de tarifs préférentiels.

Après discussion, le Conseil Municipal décide de reporter cette question à un prochain Conseil Municipal dans l'attente de précisions supplémentaires sur les conditions de ce contrat.

### ➤ *Conseil Municipal des Enfants*

Brigitte BAJARD présente les projets de la nouvelle équipe du Conseil Municipal des Enfants et notamment le 1<sup>er</sup> projet mis en œuvre qui a pour thème « Pour un village respectueux de l'environnement ».

Elle explique que différentes actions vont être menées par les membres du CME autour de cette thématique et notamment l'opération « Nettoyons la nature » qui aura lieu le 16 mars prochain.

### ➤ *Elections Européennes*

René VALORGE rappelle au Conseil Municipal que les élections des représentants au Parlement Européen se tiendront le 9 juin 2024. Un planning pour la tenue du bureau de vote sera transmis aux conseillers en temps utile.

Le Maire,  
René VALORGE